

La cotation des logement sociaux : une garantie de transparence des attributions

Le Conseil communautaire de la CASGBS a adopté un nouveau dispositif de cotation de la demande de logement social garantissant la transparence dans leur processus d'attribution. Il est activé dans toutes les villes du territoire depuis fin janvier 2022.



Le Conseil communautaire de la CASGBS a adopté un nouveau dispositif de cotation de la demande de logement social garantissant la transparence dans leur processus d'attribution. Il est activé dans toutes les villes du territoire depuis fin janvier 2022.

- Qu'est-ce que la cotation ?
Le dispositif de cotation consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement social, en fonction de critères objectifs et d'éléments de pondération établis de manière partenariale à l'échelle de la Communauté d'agglomération.
- Le processus d'attribution
 - ① Lorsqu'un logement social est libre, le propriétaire bailleur sélectionne tous les dossiers des demandeurs qui répondent aux caractéristiques du logement.
 - ② Sont retenus dans un premier temps tous les dossiers dont le nombre de personnes à loger correspond à la surface et au nombre de pièces du logement et dont les ressources mensuelles permettent de payer le loyer.
 - ③ Une fois cette première sélection réalisée, les demandeurs sont ordonnés selon le nombre de points calculé automatiquement pour chaque dossier par le biais de l'outil de cotation qui permet une sélection transparente des demandeurs de logement.
- Comment est calculée la cotation ?
Les points sont calculés à partir des données transmises dans le formulaire de demande de logement et des justificatifs fournis. Pour que les points soient comptés, les justificatifs correspondants doivent être joints à la demande, soit en téléchargeant les documents concernés sur [le site internet de l'État](#) ou soit en prenant contact avec le service logement de la mairie du demandeur ([lire brochure](#)).
- Comment connaître sa cotation ?
Dès lors qu'on a créé son compte sur [le site de demande de logement social](#), la cotation est accessible dans le tableau de bord. Elle comprend :
 - une note,
 - un délai moyen d'attente,
 - un positionnement.
- Comment actualiser sa cotation ?
Les points peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse quand la situation change.
N'oubliez pas d'actualiser votre demande !

+ d'infos : www.casgbs.fr rubrique Vivre ici / se loger

Documents

[Livret du demandeur-2021.pdf](#)

[Flyer_Cotation_Demandeurs](#)

[Communiqué de presse Logement social mode d'emploi](#)

Liens utiles

[Site de la CASGBS - Rubrique Vivre ici / Se loger](#)